

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2024	Envoyé en préfecture le 29/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	02	Reçu en préfecture le 29/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	027	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.2	ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_076-DE



Decisions budgétaires
Budget primitif

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet : Lotissement communal « Le Couloumé Vert »
Budget annexe - Budget Primitif 2024**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Madame l'adjointe au Maire soumet à l'examen de l'assemblée, le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du lotissement communal « Le Couloumé Vert ».

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 10 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses en €	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	10 000,00	10 000,00
6015 - Terrains à aménager	0,00	0,00
6045 - Achats études , prestations de services	0,00	0,00
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	10 000,00	10 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
023 - Virement à la section d'investissement		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00	
3355 - Travaux		
3555 – Terrains aménagés	20 000,00	
Total	30 000,00	10 000,00

Recettes en €	BP 2023	BP 2024
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	20 000,00	10 000,00
7015 - Vente terrains aménagés	20 000,00	10 000,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	-
774 - Subventions exceptionnelles	10 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	
7133 - Variation des encours biens		
71355 - Variation stocks terrains	0,00	
Total	30 000,00	10 000,00

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 340 159,93 €.

Investissement

Dépenses en €	BP 2023	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	357 758,50	340 159,93
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	357 758,50	340 159,93
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (01)	-	
Total	357 758,50	340 159,93

Recettes en €	BP 2023	BP 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (01)	-	0
16 - Emprunts et dettes	357 758,50	340 159,93
1641 - Emprunts	357 758,50	340 159,93
	-	-
Total	357 758,50	340 159,93

Les dépenses prévues concernent :

- le résultat antérieur reporté de 340 159,93 €
- une provision pour achat de matériels, équipements et travaux pour 10 000,00€

Les recettes prévues anticipent :

- la vente de terrains aménagés pour 10 000,00€
- un emprunt d'équilibre d'un montant de 340 159,93 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Primitif 2024 du lotissement, tel qu'il est détaillé dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2^e MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2^e MARS 2024